



**COMPTE-RENDU SUCCINCT  
DE LA REUNION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE du 24 JANVIER 2011**

L'an deux mille onze, le 24 janvier à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de St Pierre en Val, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROCHE, Président.

Etaient présents : Mr Daniel ROCHE, Président et Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Mr Jean-Pierre RADE, Mr Daniel TELLIER, Mr Daniel PAPIN, Mme Rolande THOUVENEL, Mr Jean MAUGER, Mme Sandra VASSEUR, Mr Sylvère OBE, Mr Denis MARET, Mr Bruno SAINTYVES, Mr Didier JOURNOIS, Mme Agnès JOIN, Mme Sabine VARIN, Mr Christian COULOMBEL, Mr Richard DELAITTRE, Mr Martial FROMENTIN, Mr François RUELLOUX, Mr Jean-Paul PEQUERY, Mr Joël COULOMBEL, Mr Stéphane KLAES, Mme Christiane HALLIER, Mr Alain LAFOLIE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr Sylvain ATROUS, Mr Didier REGNIER, Mr Daniel LECONTE, Mr Jean-Claude MAILLER

Pouvoir a été donné : par Mr Claude VATTIER à Mr Daniel ROCHE, par Mr Bruno HOULE à Mr Stéphane KLAES

Secrétaire de séance : Mme Sandra VASSEUR

Mr le Président propose aux membres du conseil de supprimer le point suivant de l'ordre du jour :

- **AFFAIRES SOCIALES** : Relais Assistantes Maternelles : règlement intérieur

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

**N°2011.01.24/1**

**Approbation du procès verbal de la précédente réunion de conseil communautaire**

Le procès verbal de la réunion de conseil communautaire du 03/09/2010 est approuvé à l'unanimité

**N°2011.01.24/2**

**MATIERES DELEGUEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT :**

**Compte rendu des décisions prises**

- L'acquisition de matériel informatique et de logiciels pour un montant de 3261.15 € HT (3900.32 € TTC), installation comprise,  
La maintenance de logiciels pour un montant annuel de 50 € HT (59.80 € TTC)  
auprès de la Société JVS Mairistem
- la signature d'un marché de maintenance de l'éclairage public du territoire de la CCYP pour l'année 2011 avec l'entreprise FORLUMEN réseaux, 76210 SAINT JEAN DE LA NEUVILLE  
Le montant estimé du marché selon le détail quantitatif estimatif est de 50 251.00 € HT (60 100.20 € TTC)
- la signature du marché de « mise à disposition de matériel, transport et traitement de déchets, gardiennage » pour la durée suivante : à compter de la notification du marché jusqu'au 31 décembre 2011 (date prévisionnelle du début des prestations : 4 janvier 2011) :
  - lot n°1 « gardiennage, mise à disposition de bennes et de matériel, transport et traitement des déchets verts, gravats, bois, et cartons, transport des encombrants »  
avec l'entreprise : SDTP enviro'Declercq - 76260 Canehan  
pour un montant issu du détail quantitatif estimatif de la variante de 109 161.50 € HT
  - lot n°2 « traitement des encombrants »  
avec l'entreprise : IKOS ENVIRONNEMENT ZI du marais 76340 Blangy sur Bresle :  
pour un montant issu du détail quantitatif estimatif de 13 750 € HT
  - lot n°3 « mise à disposition de bennes, enlèvement, transport et traitement des ferrailles » avec l'entreprise de Mr D'HONT Léon 76870 BEAUSSAULT  
pour un montant issu du détail quantitatif estimatif de - 3 200 € HT (estimation du montant de reprise des ferrailles, comprenant la mise à disposition de bennes, l'enlèvement, le transport et le traitement des ferrailles)

**N°2011.01.24/3****ADMINISTRATION GENERALE : Convention avec le syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la région de Eu, et le syndicat mixte d'énergie de la région de Eu, relative à la répartition des frais liés au bâtiment commun**

La Communauté de Communes Yères et Plateaux, le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Région d'Eu et le Syndicat-Mixte d'Energie de la Région d'Eu ont fait l'acquisition d'un immeuble situé aux 91-93 rue de la Libération à Criel sur Mer dans le but d'accueillir des bureaux communs. Cette acquisition payée à parts égales entre les trois collectivités a été réalisée, le 20 mai 2010, en l'étude de Maître Bruno MEDRINAL

Mr le Président propose une convention, annulant et remplaçant la convention dont le projet avait été approuvé en conseil communautaire du 3 septembre 2010, dans laquelle :

- La Communauté de communes Yères et Plateaux (CCYP) sera maître d'ouvrage délégué, par délégation des deux syndicats, pour les dépenses d'aménagement.
- La CCYP prendra à sa charge les dépenses de fonctionnement, qui seront ensuite réparties entre les trois collectivités, au prorata des surfaces occupées.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** Mr le Président ou son représentant à signer la convention concernant les locaux communs à la CCYP, au syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la région d'Eu (SMEA), et au syndicat mixte d'énergie de la région d'Eu (SME), telle qu'elle est présentée ci-dessus, ainsi que tout document y afférent.
- Annule la délibération du 3 septembre 2010 relative à un projet de convention avec ces syndicats concernant le bâtiment commun.
- désigne 2 représentants au comité de pilotage :
  - Mr Daniel ROCHE
  - Mr Jean MAUGER

**N°2011.01.24/4****ADMINISTRATION GENERALE : Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi – – avenant au contrat**

A la suite de l'exposé effectué par Monsieur le Président, le conseil communautaire, à l'unanimité

**Autorise** Mr le Président :

- à signer un avenant au contrat unique d'insertion d'accompagnement dans l'emploi qui avait été signé pour une durée de 6 mois à compter du 21/12/2010. Cet avenant modifie la durée hebdomadaire de travail, et la fixe à 30 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.
- à signer une convention individuelle avec pôle emploi pour le compte de l'Etat ayant pour objet de modifier la durée de travail hebdomadaire prévue initialement et la fixer à 30 heures à compter du 1<sup>er</sup> février 2011

**N°2011.01.24/5****FINANCES : DEPENSES D'INVESTISSEMENT à partir de janvier 2011 jusqu'au vote du budget 2011**

Suite à l'exposé de Mr le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **autorise** Mr le Président à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement entre janvier 2011 et le vote du budget 2011, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2010 en section d'investissement. Cette autorisation se rapporte à l'ensemble des crédits d'investissement votés au budget 2010, y compris les crédits inscrits aux chapitres d'ordre budgétaires, en tenant compte des décisions modificatives prises au cours de l'exercice 2010.

L'ensemble des crédits ouverts en section d'investissement au budget 2010 s'élèvent à 1 451 547 €

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES****VOIRIE :**

Mr le président informe qu'une subvention de 15 938 €, a été accordée par le Département de Seine Maritime, calculée au taux de 30 % sur une dépense subventionnable arrêtée à 53 125 € HT, pour les travaux de voirie d'intérêt communautaire.

### **DECHETS MENAGERS :**

- Marchés publics : Mr le président informe que les marchés de collecte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés, signés en 2007, ont été reconduits pour la dernière année à compter de septembre 2010 :
  - lots 1 : « collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés » ; lot 2 : « collecte en apport volontaire des déchets ménagers recyclables » ; lot 3 : « tri et conditionnement » avec VEOLIA PROPLETE NORMANDIE
  - lot 4 : traitement des déchets ménagers et assimilés avec IKOS ENVIRONNEMENT

La séance est levée à 19 h45

Le Président de la CCYP

Daniel ROCHE